**Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 mars 2017**

Rédacteur : Guy Destenave

**Ordre du jour du CM tel que publié sur le site de la mairie :**

***Conseil municipal du 2 mars reporté au jeudi 9 mars à 20h30***

***Délibérations :***

* ***ADMINISTRATION GENERALE***
1. *Convention relative à la mise à disposition d'un avocat du CIG*
* ***FINANCES- FISCALITE***

*2. Rapport d'Orientation Budgétaire*

*3. Convention de partenariat avec l'Office du Patrimoine Culturel et Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse*

*4. Subvention à l'Office du Patrimoine Culturel et Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse*

* ***ENFANCE, JEUNESSE ET SCOLAIRE***

*5. Tarification des services Petite Enfance*

* ***RESSOURCES HUMAINES***

*6. Modification de l'indice brut terminal Questions diverses.*

* ***Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2016.***
* ***Information du Conseil municipal sur les décisions prises par Madame le Maire.***

**Remarque :** Aucune information concernant le report au 09 mars de la séance du conseil municipal planifiée le 02 mars n’a été fournie.

**La séance du CM**

**Note de synthèse n°2 :**

L’objet essentiel de cette séance du CM est constitué du **R**apport d’**O**rientation **B**udgétaire (ROB)

Ce rapport est consécutif au **D**ébat d’**O**rientation **B**udgétaire (DOB) qui s’est tenu au sein de la majorité municipale. Le ROP est soumis à délibération et vote en CM.

Le DOB et le ROP constituent une étape impérative avant l’adoption du budget primitif (Cf la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe))

Ce rapport, dont la structure est règlementée, est présenté à l’aide d’un Power Point projeté en séance. Son contenu est dense et comporte une multitude de chiffres inclus dans des tableaux où les chiffres et résultats de 2016 - provisoires car ils ne sont pas pour l’instant validés par la Trésorerie de Chevreuse – justifieraient les hypothèses retenues pour élaborer le budget primitif pour 2017.

La vitesse à laquelle sont présentées ces données, l’absence sur support papier de ce rapport, les spécificités et les règles de la comptabilité et de la finance des collectivités locales rendent difficiles pour un non initié, voire même pour une bonne partie des élus, le suivi des explications données par Mrs Dechelotte et Robin.

Les élus de l’opposition se plaignent de différences entre les données portées sur les documents projetés et les supports papier dont ils disposent. Ils réagissent également sur le manque de justification et de détails quant aux chiffres retenus pour 2017....

Néanmoins, l’atmosphère des échanges (Mrs Robin et Dechelotte vs Mrs Gaudel et Bavoil, Madame le Maire n’intervenant pas dans ces discussions) est plutôt calme et apaisée ! Cependant, beaucoup de questions restent sans réponses. Celles-ci devraient être fournies lors de la prochaine séance du CM consacrée au Budget.

**Quelques détails de ce débat autour du ROB :**

**Résumé du Chapitre « Contexte général » présenté par M. Dechelotte :**

« Un contexte international et européen tendu (USA, Russie, Moyen Orient, Ukraine, ..), une croissance molle (3,4% du PIB selon le FMI), notamment en zone Euro (1,6 à 1,7 %) et en France (1,5%), un engagement politique du gouvernement français pour réduire le déficit public (<3%) amènent l’Etat à réduire les dotations aux Collectivités Territoriales et à soumettre celles-ci à l’effort national. Le manque à gagner pour Saint-Rémy est évalué à environ 1 M€

**Résumé du Chapitre « Préparation budgétaire pour 2017 » présenté par M. Robin**

En 2016, le budget d’investissement ressort en déficit de 2011 k€, hors subvention attendue pour le complexe sportif (celle-ci sera acquise à réception des travaux. Combien ? Quand ?). Après virement de 1,93M€ de la section fonctionnement vers la section Investissement, le déficit n’est que de 80k€.

Pour 2017, il est tenu compte

* d’une baisse des recettes pour un montant de 842 k€ par rapport à 2016 (-145k€ sur le poste CVAE, -89 k€ sur le poste Dotation, -98 k€ sur le poste Produits financiers, - 510 k€ ( ?) sur le poste Produits & Services, le poste Charges restant au même niveau);
* d’un budget de Fonctionnement de 10,9 M€. Ce montant est retenu grâce aux bonnes négociations sur les Marchés, à la politique Achats mise en place, aux gains de productivité des Services Municipaux. Cependant, les dépenses de personnel sont en augmentation de 250 k€ (salaires, davantage de personnel).
* d’un budget Investissement en régression de 1,88 M€ par rapport à 2016 (6,839 M€ en 2016 contre 4,958 M€ en 2017). Sur ce budget, sont à prendre en compte 3,021 M€ de dépenses obligatoires pour la sécurité, les bâtiments scolaires et municipaux, la police, la voirie ...

Il n’est pris en compte aucune cession d’actif (terrain Fillette, maison Kovalevski (orthographe non garantie), ...

Intervention de F. Gaudel : « Vous ne donnez aucun détail sur les différents postes d’investissement... notamment sur le complexe scolaire... »

Réponse : « Attendez le prochain CM dédié au budget »

S’enclenche un débat animé (D. Bavoil, L. Gallois, J. Cretin vs MlM, E. Robin, M. Dechelotte) sur l’orientation sécuritaire prise par la municipalité avec

* la création d’une brigade cycliste dotée de VTT
* la création d’un poste supplémentaire à la Police municipale,
* la dotation de taser aux policiers
* le déploiement de 47 caméras de vidéo surveillance sur le territoire de la commune

D. Bavoil : « Cette orientation ne s’appuie sur aucune justification telle que les données statistiques d’intervention de la Gendarmerie sur notre commune ».

Débat sans réponse satisfaisante, hormis le constat que des actes délictueux sont toujours à déplorer sur la commune.

Questions de D. Bavoil : « Pourquoi aucune cession d’actif n’a-t-elle été réalisée  en 2016? »

Réponse de E. Robin : « Dans un cas, le bien était occupé. Sur un autre bien, les exigences du promoteur étaient incompatibles avec celles de la Mairie. Concernant le terrain Fillette, le déboisement et le défrichement étant réalisés, la cession va pouvoir s’envisager.

Question de F. Gaudel : « Pourquoi les revenus du restaurant scolaire et des TAP ne sont-ils que de 709 k€ au lieu des 878 k€ prévus ? »

Réponses embarrassées : « Cette baisse est peut être la conséquence d’une diminution de la fréquentation due à l’augmentation tarifaire... Mais cette augmentation a peut-être aussi permis de palier aux conséquences financières d’une diminution de la fréquentation... ». Aveu d’échec.

MlM ajoute que les conséquences du nouveau dispositif mis en place seront analysées afin de rectifier le tir...

F. Gaudel présume que les parents s’organisent différemment et ne font plus appel aux services municipaux, vu les tarifs appliqués

**Résumé du Chapitre « Perspectives» présenté par M. Dechelotte**

A travers le ROB la majorité exprime ses craintes de voir s’accentuer la pression fiscale sur les collectivités locales pour réduire la dette publique.

Elle exprime également ses craintes concernant la fiscalité professionnelle unique (FPU) : la communauté de communes est substituée aux communes dans la perception de tous les impôts économiques dont la CVAE. L’objectif est de procéder à terme à une harmonisation inter communes des taux des taxes et des attributions de compensation au sein de la CCHVC. C'est-à-dire prendre plus et donner moins aux plus riches au bénéfice des plus défavorisés ...

Cela peut conduire selon M. Dechelotte à des déséquilibres de trésorerie pour les communes telles que Saint-Rémy, dont la contribution au budget de l’intercommunalité est importante. Elle est 35% du budget CCHVC, alors que Saint-Rémy ne « pèse » que 20% en termes de représentativité (voix) au conseil intercommunal.

MlM en profite pour signifier que Saint-Rémy peut avoir de bonnes raisons « d’être frileuse avec la CCHVC ». Elle ajoute également qu’une nouvelle compétence est dévolue obligatoirement à la CCHVC : le développement économique. Pour elle, ce ne peut être qu’à travers le tourisme qu’il doit se faire.

Autres perspectives à moyen terme : le profil financier de Saint-Rémy. La commune est en voie de désendettement vis-à-vis des annuités d’emprunts. Actuellement et jusqu’en 2019, les annuités d’emprunts sont de l’ordre de 1 M€. Ensuite, elles baissent très rapidement. « C’est alors qu’il faudra lancer le complexe scolaire ». « Il faudra savoir saisir les opportunités (les banques prêteront plus facilement... »)

F. Gaudel vs E. Robin et M. Dechelotte :

Question : « Il manque dans vos perspectives pluriannuelles la planification des investissements, leur nature et leur montant »

Réponse : « C’est exact, nous prenons acte. C’est une carence de notre part. Ce sera présenté au prochain CM avec le budget ».

Question : « Qu’avez-vous fait en terme de gestion de la dette en 2016 ? Le taux moyen des emprunts de la commune est de 3,77% sur un capital de 3 M€ ....».

Réponse : « Nous avons examiné rapidement cette situation mais nous n’avons pas trouvé un avantage à renégocier des emprunts à taux fixes assortis de pénalités en cas de remboursement anticipé. D’autre part, les emprunts arrivent à terme, le refinancement sera peu productif... Mais on va regarder de plus près si on peut renégocier. »

**Vote : Majorité / 7 votes contre**

**Autres résolutions : votées à l’unanimité**

**Questions diverses**

F. Gaudel demande une « nouvelle fois » que lui soient communiqués les marchés Delta, Abelium et .... Promesse lui en est encore faite.

J. Cretin s’étonne que le système de billetterie spectacle ne fonctionne pas. « Ne pas l’utiliser. Une nouvelle solution est à l’étude ».

Concernant le Journal « Saint-Rémy, ma ville », de nombreuses critiques sont exprimées. « Il s’agit du premier numéro, à considérer comme un prototype ».

Le nouveau logo de Saint-Rémy : plutôt bien accueilli.(Marché < 25 000€ )

**Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2016**

Avant de procéder au vote de l’approbation de ce PV, F. Gaudel demande la parole pour faire une déclaration.

A travers ses mots, il s’indigne des accusations partiales portées contre lui par MlM. Il est outré que les seuls éléments mis à la connaissance du public soient la déclaration de MlM, accusations indignes du premier magistrat communal en CM, érigé en la circonstance en « tribunal d’exception, de sinistre mémoire ». « MlM, vos propos sont diffamatoires, mon honneur est sali. Et vous me faites illégalement l’interdiction d’accéder à la mairie ».

Ni les réactions, ni les propos que les élus de l’opposition ont fait spontanément lors de cette séance de CM du 15/12 ne sont mentionnés au procès verbal. Pas plus que ne sont publiées les déclarations faites également en séance de CM le 02 février 2017 par Mme Brunello et par L. Gallois.

F. Gaudel interpelle alors les élus de la majorité pour les mettre face à leur conscience et à leur amour propre devant les agissements de MlM.

Durant cette déclaration, les visages sont graves. MlM n’a plus son traditionnel sourire condescendant lorsque s’exprime un élu de l’opposition. MlM est grave.

On passe au vote. L’opposition refuse le vote. Six élus de la majorité s’abstiennent. MlM est toujours grave. Ainsi va la démocratie municipale à Saint-Rémy.

**Décisions prises par Madame le Maire**

Quelques contrats de maintenance, dont ceux des 7 défibrillateurs